



**MAIRIE
DE
MASSOINS**

Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de NICE

Massoins, le 1^{er} juillet 2021

06710 MASSOINS

☎ 04.93.05.72.55

📠 04.93.05.77.97

Compte-rendu de la Réunion en Mairie de MASSOINS, du Conseil Municipal

du 1^{er} Juillet 2021

Président :

Mme TISSERAND Marie-Laure,

Présidence de l'assemblée

- **Elus Présents** : Mme TISSERAND Marie-Laure, Mme COLOMBON SYLVIE, M ISNARD José, M BELLU Marcel, M CHARBEY Alexandre, Mme DUARTE Aurèlie, M RIENECK Denis, M CHARBEY Michel, M ARQUILLIERE Richard-Alexandre
- **Elus Absents** : ~~Mme ZUCCHI Delphine qui donne procuration à M ARQUILLIERE Richard-Alexandre~~, M CHIARAVIGLIO André qui donne procuration à M MICHEL CHARBEY

Secrétaire de séance..... Sylvie Colombon.....

Ordre du jour :

- 1) Démission d'un adjoint - réélection,
- 2) Adhésion à l'Agence 06,
- 3) Dotation cantonale complémentaire
- 4) Redevance de stationnement

Zucchi Delphine

1) Démission d'un adjoint

Mme le Maire explique avoir reçu la démission, validée par les services préfectoraux, de M Marcel BELLU de son poste de deuxième adjoint. M Marcel BELLU restant conseiller municipal. Elle propose la nomination d'un nouvel adjoint

Mme le Maire propose la nomination de Denis RIEUECK..... en remplacement de M BELLU Marcel et demande s'il y a d'autre candidat.

Pas d'autre candidature

Ce conseiller est proposé suite à son investissement sur les gros dossiers en cours et sa connaissance des travaux et marchés publics

Il est ensuite procédé au vote par le conseil municipal

Nombre de votant

RESULTAT : U U U U U U U

Bulletin nul 0

Bulletin candidat..... RIEUECK Denis = U

Bulletin candidat.....

A l'issue du 1^{er} tour, M... Denis RIEUECK..... a été nommé deuxième adjoint au maire au fonction de 2^{ème} Adjoint - TRAVAUX - URBANISME

Mme Le Maire informe que le tableau du conseil municipal en sera modifié en conséquence

2) Adhésion à l'Agence 06

Mme Le Maire a transmis au conseil le projet d'adhésion à l'agence 06 par mail le 29 juin dernier.

Elle indique que Monsieur le Président du département a informé le conseil communautaire, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 03 février 2020 pour mettre en place une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux. L'Agence a été créée entre le Département et 40 communes lors de l'Assemblée générale du 13 novembre 2020.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui est fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie.

Les adhérents de l'Agence sont les communes rurales au sens des dispositions de l'article D.3334-8-1 du CGCT ou les EPCI répondant aux dispositions de l'article L.5214-1 du CGCT de moins de 40 000 habitants et exerçant des compétences optionnelles comme cela est prévu par l'article 6 des statuts.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9, L.2121-33, L.5211-1, L.5214-1, L.5511-1, D.3334-8-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes-Maritimes en date du 03 février 2020, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes-sous la forme d'un Établissement Public Administratif ;

Vu la délibération n°4 de l'assemblée générale du 9 février 2021 modifiant les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale ;

Vu les statuts de l'agence d'ingénierie départementale figurant en annexe ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de **la commune de MASSOINS**, qu'il convient d'adhérer à l'agence ;

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'EPA joints en annexe.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 Voix pour, 0 Voix contre et 0
Abstentions

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Agence de l'ingénierie et d'adopter sans réserve ses statuts ;
- désigner Monsieur ou Madame (nom), en qualité de (maire /conseiller municipal ou communautaire), Denis RIEUCK.....comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et de désigner Monsieur ou Madame (nom), en qualité de (maire / conseiller municipal ou communautaire), Marie Laure TISSERAND.....comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;
- de prendre acte qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie ;
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3) Dotation cantonale complémentaire = 24 000 € de subv qui donnera
de 30.000,00 HT

EN COURS

- Réfection du Parking - Solution Bicouche 17 399 € HT
- Lisse Motor 300 € HT
- Podium Alu 5000 € HT
- Divers à définir pour le Δ

4) Redevance taxe de stationnement

Madame Le Maire informe son conseil municipal, qu'il convient de fixer le tarif des redevances de stationnement pour les taxis de la commune pour 2021 afin de mettre en exécution les titres de recette.

Pour rappel voici les tarifs des redevances par an et par taxi :

- 2018 : 2600,00 €
- 2019 : 2900,00 €
- 2020 : 2900,00 €

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par M voix pour 0 voix contre et 0 abstention(s)

Décide de fixer le tarif de la redevance annuelle de stationnement des taxis à 2900€ par taxi pour l'année 2021.

Le Maire



Le Secrétaire

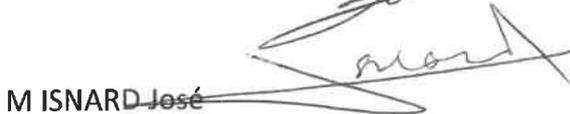


Les membres du Conseil Municipal

Mme TISSERAND Marie-Laure



Mme COLOMBON SYLVIE



M ISNARD José

M BELLU Marcel

M CHARBEY Alexandre

Mme DUARTE Aurèlie

M ARQUILLIERE Richard-Alexandre

M CHARBEY Michel

M CHIARAVIGLIO André

Mme ZUCCHI Delphine

M RIENECK Denis